

En 2019, les dépenses comptabilisées au titre des indemnités journalières maladie progressent de 7,4 %.

Depuis 2015, le bénéfice des indemnités journalières a été successivement étendu aux conjoints collaborateurs (2015), puis à l'ensemble des assurés polyactifs (2017). Depuis le 1^{er} mai 2017, les travailleurs indépendants bénéficient d'indemnités en cas de reprise d'activité à temps partiel et depuis le 1^{er} janvier 2018, le délai de carence est réduit à 3 jours pour les arrêts longs et en cas de prolongation le montant de l'indemnité est révisé selon la situation financière la plus favorable de l'assuré.

Le recul progressif de l'âge de départ à la retraite induit une augmentation du nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières.

Les bénéficiaires pris en charge au titre des affections de longue durée (ALD) représentent 40 % des dépenses d'indemnités journalières.

CHIFFRES ESSENTIELS

257 M€ en 2019,
en hausse de
7,4%
par rapport à 2018

119 000 bénéficiaires
(dont **28 750** en ALD)
8,5 millions
de journées indemnisées
Indemnité journalière
moyenne :
30 €

Les indemnités journalières (IJ) maladie concernent les artisans et commerçants. Ces prestations constituent un revenu de remplacement pour les cas d'incapacité temporaire à exercer une activité professionnelle.

LES DÉPENSES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES PROGRESSENT TRÈS FORTEMENT EN 2019

Près de 257 millions d'euros d'indemnités journalières maladie ont été comptabilisés¹ en 2019 (+7,4 % par rapport à 2018), à près de 119 000 bénéficiaires, pour 8,5 millions de journées indemnisées.

L'indemnité journalière moyenne versée en 2019 s'établit à près de 30 euros par jour, en très légère hausse par rapport à 2018 (+0,5 %). La durée moyenne d'indemnisation a baissé de 3,7 % par rapport à 2018 (71,4 journées indemnisées en moyenne en 2019, contre 74,2 en 2018).

Le montant global des prestations versées progresse en 2019, comme en 2018, après plusieurs années de baisse faisant suite à la réforme en 2015 du calcul des prestations en espèce d'Assurance maladie et maternité qui a mis en cohérence le montant des prestations avec le montant des cotisations effectivement acquittées, conduisant à une baisse du coût des prestations et du nombre de bénéficiaires.

Depuis, le bénéfice des prestations en espèces d'Assurance maladie a été successivement étendu aux conjoints collaborateurs (2015), puis, en 2017, aux assurés polyactifs non prestataires au titre de l'Assurance maladie des travailleurs indépendants (ces derniers étant redevables de la cotisation supplémentaire d'indemnité journalière depuis le 1^{er} janvier 2016). Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, le délai de carence applicable en cas de maladie ou d'accident nécessitant un arrêt de plus de 7 jours est réduit à 3 jours (auparavant, il était de 7 jours) et, en cas de prolongation de l'arrêt de travail,

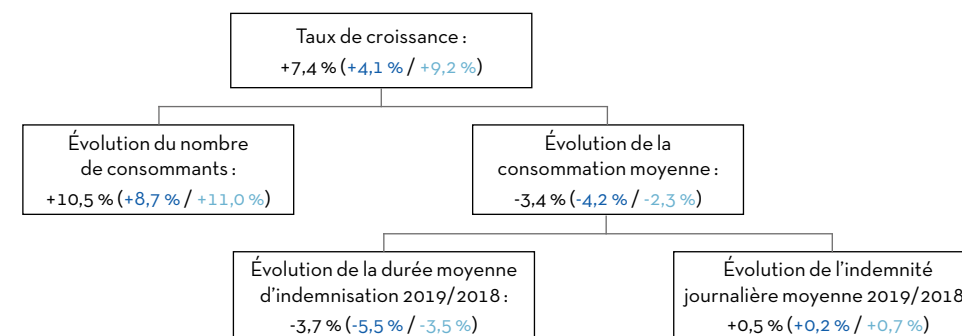
¹ Les montants et évolutions présentés ici sont les montants figurant dans les comptes consolidés de la CNDSSSTI. Ils diffèrent un peu des montants estimés en date de soins figurant dans la fiche 6 du chapitre 2.

Tableau 1 : nombre de consommateurs, nombre d'indemnités journalières et montants versés en 2018 et 2019, selon que le bénéficiaire est en ALD ou non

	2018	2019	Évolution 2019 / 2018
Nombre de bénéficiaires	107 466	118 703	10,5 %
dont ALD	26 446	28 749	8,7 %
dont non ALD	81 020	89 954	11,0 %
Nombre d'indemnités journalières (en milliers)	7 970	8 480	6,4 %
dont ALD	3 278	3 417	4,2 %
dont non ALD	4 692	5 063	7,9 %
Nombre de journées moyen par bénéficiaire	74,2	71,4	-3,7 %
dont ALD	90,7	85,7	-5,5 %
dont non ALD	46,0	44,4	-3,5 %
Indemnité journalière moyenne par bénéficiaire (en €)	29,6	29,8	0,5 %
dont ALD	29,4	29,4	0,2 %
dont non ALD	29,8	30,0	0,7 %
Montants versés* (en M€)	238,9	256,6	7,4 %
dont ALD	97,4	102,2	4,9 %
dont non ALD	141,4	154,4	9,2 %

ALD : affection de longue durée.
Champ : artisans et commerçants, France entière.
Données statistiques en date de soins (date de la journée indemnisée).
* Montants comptables.
Source : Cnam, SNDS, 2020.

Graphique 1 : décomposition de la croissance des versements d'indemnités journalières entre 2018 et 2019 (données en date de soins)



Données en date de soins (ALD/ non ALD)

Champ : artisans et commerçants, France entière.
Données statistiques en date de soins.
Source : Cnam, SNDS, 2020.

l'indemnité est maintenue si la situation financière du bénéficiaire s'est dégradée depuis son arrêt initial. Enfin, depuis le 1^{er} mai 2017, les travailleurs indépendants bénéficient d'indemnités journalières en cas de reprise de l'activité à temps partiel.

Sous l'effet de ces nombreux changements réglementaires, le nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières d'Assurance maladie a augmenté de 10,5 % en 2019 (après +6,8 % en 2018) et constitue le principal facteur d'augmentation des versements.

■ LE POIDS DES AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE DANS LE COÛT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EST STABLE EN 2019

Près de 25 % des bénéficiaires d'indemnités journalières pour maladie sont en affection de longue durée (ALD) en 2019. Les dépenses d'indemnités journalières des bénéficiaires en ALD représentent 40 % des dépenses totales d'indemnités journalières, en hausse de 4,9 % par rapport à 2018, soit de façon un peu moins dynamique que les dépenses hors ALD (+9,2 %).

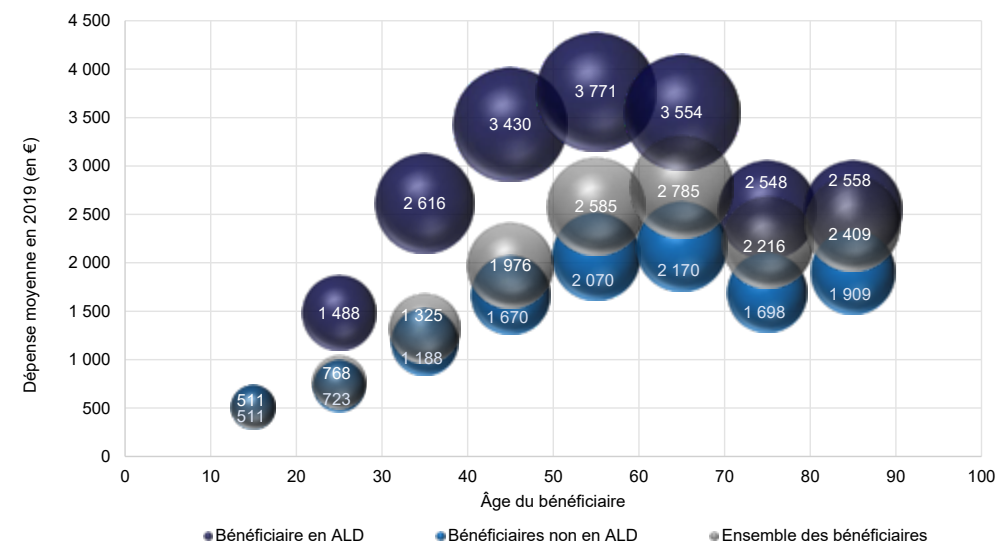
■ LA DÉPENSE MOYENNE D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN BAISSÉ

La consommation moyenne d'indemnités journalières s'établit à 2 150 € en 2019, en baisse par rapport à 2018 (-3,4%) - cf. chapitre 2, fiche 7. Elle varie selon que le bénéficiaire est en ALD (3 522 €) ou non (1 711 €). Les dépenses moyennes d'indemnités journalières sont croissantes avec l'âge de l'assuré jusqu'à 60 ans, puis décroissantes (cf. graphique 2).

■ LE RECU PROGRESSIF DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE CONTRIBUE À LA HAUSSE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DEPUIS 2010

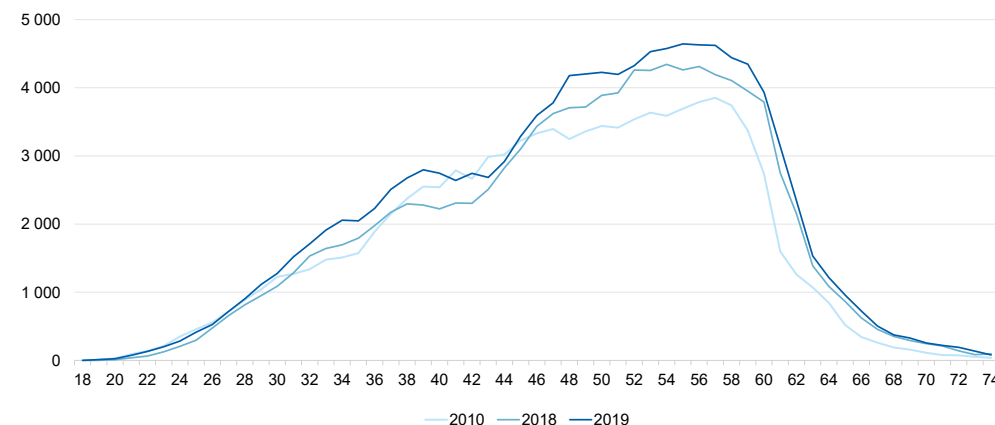
En 2019, 65 % des bénéficiaires d'indemnités journalières sont âgés de 40 à 59 ans (66 % en 2018), 17 % ont entre 30 et 39 ans et 4 % sont âgés de moins de 30 ans (3 % en 2018) - cf. graphique 3. La part des bénéficiaires de plus de 60 ans (14 %) est stable par rapport à 2018. On observe ces dernières années un peu plus de bénéficiaires âgés de 60 ans et plus du fait de la réforme des retraites de 2010. Cet effet est toutefois masqué par l'évolution globale du nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières sur la période (qui se traduit par des effectifs de bénéficiaires plus nombreux à tous les âges).

Graphique 2 : dépense moyenne d'indemnités journalières par âge, avec ou sans ALD



Source : Cnam, SNDS, 2020.

Graphique 3 : répartition des bénéficiaires d'indemnités journalières selon l'âge en 2010, 2018 et 2019



Champ : artisans et commerçants, France entière.
Source : Cnam, SNDS, 2020.